



Procédure de divorce non inscrit

Par **chebbout**, le **29/10/2010** à **14:52**

Bonjour,

le 7 mai 1983 je me suis marié en algérie avec une algérienne ayant aussi la nationalité belge. Quelques jours après elle est retournée chez ses parents en belgique pour régler certains problèmes. Au téléphone quelques divergences et difficultés sérieuses apparaissent et j ai du malgré moi ceder à la tentation d engager une procédure de divorce. L intéressé avait refusé de se présenter devant le tribunal et s est contentée d envoyer une lettre dont j ignore la contenance. pendant que la procédure suivait son cours , la direction auquel je j étais rattachée m avait muté dans une autre région éloignée de 550 km. Les difficultés de communication de l époque surtout dans les régions du sud algérienne etait légendaires mais la seule fois que j ai pu contacté mon avocat, je n ai en aucun moment douté de son sérieux ni du bien fondé de ma demande. Après 27 ans le tribunal chargé de cette affaire m assure avoir fait toutes les recherches pour trouver une pièce à conviction du divorce ou du rejet mais sans succès. La mairie de seraing , lieu de résidence de mon ex épouse affirme avec certitude qu il n y a aucune trace de mariage et encore moins de divorce. Mon avocat est aujourd hui immigré en France, et je dois souligner que je n ai aucune nouvelle de mon ex épouse. Je voudrai trouver une solution pour aboutir à ma premiere procédure de divorce mais comment faire,?. Je vous prie de m aider.